

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, GAND), departure times (Matin, Relevée), and fares for various classes (D'ANS à BERL., DILIG., CH.-A-B., WAGG.).

ALLEMAGNE.—Franchet 8 septembre.

Suivant des nouvelles particulières de la Pologne, on commencera bientôt la construction d'un chemin de fer de Varsovie jusqu'à la frontière de la Pologne autrichienne, où il reliera le chemin de fer du nord l'empereur Ferdinand.

—On écrit de Milan, le 4 septembre: La cérémonie de l'hommage a eu lieu hier au palais où se trouvaient réunis tous les grands fonctionnaires; à dix heures du matin, S. M. I. est arrivée.

« Les députés des congrégations centrales et provinciales du royaume lombardo-venitien se présentent, jaloux de déposer au pied du trône de V. M. l'hommage de ces heureuses populations dont ils sont les interprètes, et de prêter le serment de leur fidélité et de leur dévouement inaltérable. »

Le grand majordome du royaume lombardo-venitien, s'avançant à son tour, a prononcé les paroles suivantes: « Nous saluons de nos applaudissements l'heureuse époque dans laquelle V. M. I., accordant sa présence désirée aux provinces du royaume lombardo-venitien, vient au milieu de nous pour ceindre son front de la couronne de fer. »

« Ce mémorable événement qu'enregistreront les fastes de l'histoire, devient le signal de la plus vive et de la plus sincère allégresse pour ses sujets qui aspirent à déposer dans les augustes mains de V. M. le solennel hommage de leur foi intacte et de leur attachement durable. »

Appelé dans cette heureuse occasion à l'honneur d'exprimer à V. M. ces sentiments de dévouement illimité, je me trouve le plus fortuné des hommes, d'être ainsi l'interprète d'un peuple loyal et reconnaissant. Puisse la divine Providence combler le plus ardent de nos vœux, en conservant long-temps la personne sacrée de V. M. à l'amour et aux respects de ses peuples. Ils vivent heureux et tranquilles à l'ombre tutélaire du trône de Ferdinand. »

Les sentiments de dévouement pour la personne sacrée de S. M., dont le grand majordome avait été l'organe, ont été ratifiés par l'auditoire entier, qui a couvert la voix du haut dignitaire par de bruyantes acclamations.

S. M. a daigné répondre dans les termes suivants: « Je vois enfin dans ce jour tous mes vœux satisfaits en me

trouvant au milieu de mes fidèles sujets du royaume lombardo-venitien, pour prendre la couronne de fer, conformément aux statuts accordés à ce royaume par son très-auguste fondateur.

— On a reçu aujourd'hui au Foreign-Office des dépêches de nos ministres résidents près les cours de Bruxelles et de La Haye.

— Le bureau des affaires étrangères a expédié aujourd'hui des courriers à lord Ponsomby, ambassadeur à Constantinople, et aux chargés d'affaires à Téhéran, et à St.-Petersbourg. On en a également expédié pour nos ministres près les cours de Madrid, de Lisbonne, de Vienne, de Berlin et de Suisse.

— Le Président, capitaine More, est arrivé samedi à Plymouth, et a apporté les journaux de New-York jusqu'au 20 août.

Les nouvelles du Canada sont satisfaisantes. Toutes les troupes de milices, à l'exception d'une compagnie de la garde de Toronto, sont retournées dans leurs foyers. Un régiment d'infanterie légère est arrivé de Sandwich, où sir John Colborne a fait tous les préparatifs nécessaires pour fortifier la frontière occidentale où il n'y a maintenant que cent hommes de troupes. La province a repris son aspect pacifique; on n'entend plus parler d'invasions des pirates sur la frontière. On ne sait combien de temps durera cet état de choses, car il y a sur la rive opposée un grand nombre de pirates et de réfugiés.

Il paraît qu'il y a eu des troubles dans les îles espagnoles des Indes occidentales, et principalement parmi les troupes chargés de dissiper, à eux seuls, le flot de curieux, qui cédait et s'éloignait à leur voix avec ce flegme silencieux, ce mécontentement tranquille qui caractérisent le peuple anglais.

Les chefs de l'expédition changèrent de plan; il fut convenu qu'on reviendrait sur le territoire de Charenton-Saint-Maurice, dans une prairie fermée dont on avait les clefs, et dans laquelle on devait être à l'abri d'une surprise.

On se remit donc en marche. Il fallait laisser aux ordonnateurs le temps d'apprêter le champs-clos avant l'arrivée de la troupe entière.

Pour la réussite de cette manœuvre, on s'arrêta pendant une heure au village de Villiers, chez un restaurateur dont toute la maison et les cours se transformèrent tout-à-coup en une espèce de taverne, à l'exception d'une chambre au premier étage, où les deux champions, fidèles à la règle de sobriété la plus absolue, s'étaient mis au lit, côte à côte, en attendant le départ.

A midi les pieux étaient placés, les cordes tendues, les combattants ainsi renfermés dans un carré de quarante pieds environ.

Les juges du duel demandèrent le silence; l'un d'eux lit la formule d'usage; elle est conçue à-peu-près en ces termes: Cette bataille est pour cinquante livres sterling de chaque côté, formant la somme totale de cent livres sterling, laquelle somme sera remise au vainqueur.

MM. sont choisis comme juges, et M. comme arbitre. Ils décidèrent si les coups sont loyaux; il est défendu de frapper un combattant lorsqu'il est par terre.

Il est également défendu de frapper avec la tête (buting.) Le temps des interruptions (ronds) est fixé à une demi-minute. Si les seconds (les témoins) ne mettent pas leur champion en face de l'adversaire, au signal donné, il sera considéré comme vaincu.

Il n'est permis à personne, à l'exception des seconds, d'assister les combattants en aucune manière.

Après cette lecture, les juges prennent leurs montres. Ce sont des chronomètres Breguet, marquant les minutes et les secondes; et l'un donne le signal.

Les champions s'avancent; ils portent pour tout vêtement des culottes courtes, retenues par une ceinture, et des bottines lacées, garnies de clous. L'avantage du terrain est tiré à pile ou face: le sort se décide en faveur de Swift.

Ce champion est de petite taille, nerveux; son regard est assuré et affecte la douceur; mais son sourire a quelque chose de cruel. Il y a dans le sang-froid étudié, dans la coquetterie féroce de ce tueur d'hommes, je ne sais quoi qui fait frémir.

— Son second est le roi des boxeurs anglais, l'invincible Burke, surnommé le Champion des trois royaumes. C'est lui qui a fait annoncer dernièrement par toute la presse anglaise un défi dans lequel il engageait 500 livres sterling. Ennuyé de l'oisiveté que lui a faite la terreur que son nom inspire, il est venu de Londres tout exprès pour être le témoin de son

de la Havane, mais les autorités en tiennent les détails secrets autant que possible, de sorte que rien de certain n'a transpiré sur l'origine ou sur les causes de cette affaire.

Tout ce qu'on a dit, c'est qu'une conspiration a été découverte parmi les troupes et les officiers de plusieurs régiments de la garnison de More Castle; par suite du mécontentement que leur a fait éprouver la disgrâce du général Tacon. Huit des meneurs ont été arrêtés et fusillés sur-le-champ; un grand nombre sont détenus et attendent leur jugement. Tout est tranquille maintenant; l'insurrection ayant été étouffée par l'énergie du gouverneur Espeleta.

On assure que lord Durham a reçu des instructions pour ordonner l'exécution de Sutherland et de Theller. Les femmes de Chandler et Walte, deux des condamnés pour l'affaire de Hort-Hills sont parties pour se rendre à Québec, afin d'implorer lord Durham, pour obtenir la vie de leurs maris. L'une d'elles n'est mariée que depuis 18 mois, et l'autre à une famille de 7 ou 8 enfants.

— Nous apprenons par une lettre d'Amsterdam, du 4 de ce mois, que la visite prochaine du prince Guillaume, fils du roi de Prusse, donnait lieu à La Haye à maintes suppositions.

On attendait cette visite après l'inspection de la garnison prussienne de Luxembourg, d'où l'on pensait que le prince se rendrait en passant par Trèves et les provinces rhénanes le long des frontières de la Belgique.

On ne pense pas que la visite du prince à La Haye ait rapport à la libre navigation du Rhin, car la bonne intelligence qui règne actuellement entre les gouvernements de Prusse et de Hollande, n'offre plus d'obstacle sérieux à un traité de navigation et de commerce pour lequel on est déjà en pourparlers.

On croit donc que cette visite a rapport aux affaires hollandaises; la conférence étant favorable à une révision de la partie financière de la question, et le roi Guillaume s'opposant à tout autre arrangement à l'égard de la dette, avant que les états-généraux n'y aient donné de nouveau leur assentiment, on suppose que la mission du prince a le même but que celle que la Russie avait donnée en 1852 au comte Orloff à la cour de La Haye, pour faire connaître au roi Guillaume que l'empereur désirait que la Hollande fit quelques sacrifices pour le maintien de la paix générale de l'Europe.

On ne pense cependant pas que la mission du prince ait plus de succès que celle du comte d'Orloff.

M. de Fabricius était toujours à La Haye, où il est accueilli par le roi et la famille royale avec beaucoup de pré-

ami Swift. Il a le torse d'un Hercule, mais d'un Hercule de ruelles; ses petits yeux fauves et enfoncés, sa tête large, sa chevelure raide, sa grande bouche toujours entr'ouverte par un sourire forcé, et ornée de larges cicatrices, lui donnent l'aspect d'un vieux lion en belle humeur.

Adam est fort ramassé, muselé; c'est de la matière brute, mal proportionnée, qui a revêtu, par hasard, une forme humaine. Il se pose là, avec l'aplomb et le naturel d'une machine organisée pour donner et recevoir des coups. A voir sa mâchoire toute dérangée des dents qu'il a laissées sur d'autres champs de bataille, ses yeux louches et ternes, on le prendrait pour le type fidèle de ces brigands qui vivaient au fond des cavernes d'Ecosse.

— Son second, connu sous le nom de Sailor-Boy (garçon matelot) est aussi un formidable athlète. Son aspect, du reste, n'a rien de remarquable, si ce n'est une balafre qui atteste de glorieux services.

Près d'eux pose, à titre d'amateur, le célèbre Dutch-Sam, appelé en Angleterre le jeune phénomène (young phenomenon). Il se signale par des airs d'indifférence et de légèreté, en fumant son cigare. C'est lui qui avait servi de second à Swift dans son dernier combat, à la suite duquel ils se sont tous deux exilés d'Angleterre pour échapper à la justice qui les poursuivait.

Le second est l'appui intelligent du boxeur: il le conseille, lui souffle les ruses du métier, soutient son moral et relève de temps à autre son courage par quelque bon mot, par quelque heureuse inspiration. L'aide-adjoint est plus spécialement chargé de la partie animale: il fait à-peu-près, dans cette lutte d'hommes, l'office du palefrenier dans les courses de chevaux.

C'est lui qui introduit dans la bouche du boxeur renversé la bouteille d'eau dont quelques gouttes rafraichissent sa langue aride et rendent la respiration à sa poitrine; qui, derrière lui, à ses côtés, toujours agile à suivre ses mouvements pendant la bataille, éponge ses sueurs et son sang, lui souffle sur le dos, sur la poitrine, dans les oreilles, et lui crache même au visage une pluie fine dont la rosée donne du ton à ses muscles et ranime son cerveau.

A un nouveau signal, les adversaires prennent position. Déjà ils se mesurent des yeux, leurs poings se touchent, se retirent, s'allongent, se sentent comme les épées dans un duel ordinaire. Vous frémissez à la pensée de ce qui va suivre ces menaces silencieuses, lorsque une voix se fait entendre: « Une livre contre trois; je tiens 100 livres sterling pour Swift. »

C'est un chanteur de Londres très-renommé, dit-on, qui propose ce pari. D'autres paris s'engagent, et bientôt il y a deux camps opposés parmi les spectateurs, comme parmi les boxeurs eux-mêmes.

« Bravo, Jack! well done, Jack! Bravo, Jacques! bien fait, Jacques! » s'écrièrent les partisans d'Adam; celui-ci venait de porter à son rival un coup terrible au milieu du front.

Swift avait répondu à ces exclamations par un sourire de mépris, et presque au même temps, son camp s'écriait à son tour: « Bravo, Swift! First

Feuilleton.

DUEL DE BOXEURS A 5 LIEUES DE PARIS.

Les combats de boxeurs, flétris depuis si long-temps en Angleterre par les hommes les plus éminents de cette grande nation, s'y montrent encore, quoique à de longs intervalles, au mépris de la loi qui les condamne et de l'humanité qui en gémit.

Il n'entre nullement dans mes vues de m'appesantir sur les réflexions qui peuvent naître de ce triste sujet: mais j'ai cru faire une chose utile en appelant l'attention publique sur ce qui se passait, il y a huit jours, à quelques lieues de la ville la plus civilisée du monde.

Le 5 septembre dernier, dès six heures du matin, un grand nombre de voitures de toute espèce se dirigeaient de Paris vers Vincennes. A l'aspect de ces équipages, dans lesquels on ne remarquait, sauf quelques exceptions, que des physionomies d'outre-mer; à l'air mystérieux de chaque groupe, on eût pu s'apercevoir qu'il s'agissait d'une chose importante et inaccoutumée. En effet il s'agissait d'une lutte de boxeurs, lutte dont on avait daigné faire confidence à un certain nombre de privilégiés, à des adorateurs du vieux culte aujourd'hui proscrit sur la terre nationale, et qui, dans l'incertitude des exigences de la loi française en pareille matière, se disaient tout bas qu'il fallait agir de prudence, de peur d'éveiller les regards de l'autorité, que si les choses allaient sans encombre, de ce côté, une grande récompense leur était réservée. . . . car ils verraient aux prises deux personnages illustres parmi les notabilités du pugilat anglais, deux de ces hommes qui laissent leur adversaire mort sur place, des boxeurs de la bonne école, du vieux type. L'un, murmurait-on avec une satisfaction toute britannique, est le fameux Swift, qui, dans ses trois dernières affaires, a tué trois hommes; et l'autre, le redoutable Adam, signalé par ses vingt-quatre combats dans lesquels il a remporté vingt-une victoires. . . .

C'est dans ces dispositions, qu'en sortant de Saint-Maur, on se jeta dans un chemin de traverse qui mène à quelques lieues de là, vers le bois de Saint-Martin, où le champ de bataille avait été choisi.

A neuf heures, on était arrivé. On se rendait à pied, à travers champs sur le lieu désigné. . . . lorsque tout-à-coup l'alarme se répandit dans cette foule dont les nombreux équipages stationnaient, comme ceux d'une armée, dans les ornements d'un chemin impraticable. Les magistrats, disait-on, ont été avertis. . . . C'est une partie manquée.

L'alerte était fautive. Il est vrai que la voiture qui contenait les pieux, les cordages et l'attirail d'usage, que cette espèce de caisson où se renferment toutes les munitions d'une campagne de boxeurs, revenait sur ses pas, suivie de deux cavaliers devant lesquels on paraissait fuir. . . . Mais ces cavaliers étaient simplement les propriétaires de la terre sur laquelle la lutte devait être livrée. Ces jeunes gens s'étaient

venance; mais quoiqu'en disent les journaux, l'on ne croit pas qu'il soit nommé ambassadeur à Saint-Petersbourg. (GLOBE.)

FRANCE. — Paris, le II septembre.

M. de Fagel, ambassadeur de Hollande à la cour des Tuileries, est arrivé ce matin à Paris.

— On remarque que M. Mendizabal, ancien ministre d'Espagne, fait de fréquentes visites à l'infant don François de Paule, ce qui paraît inquiéter beaucoup M. le marquis d'Espeja, ambassadeur d'Espagne à Paris.

— Le ministère espère que les affaires du Mexique seront terminées pour le moment de l'ouverture des chambres. L'arrivée des renforts envoyés dans ces parages a été calculée de manière à laisser le temps nécessaire pour attaquer le château de St-Jean d'Ulloa, et pour recevoir à Paris la nouvelle de la prise de cette position pour cette époque.

— Il paraît que l'article publié ces jours derniers par le *Journal des Débats* au sujet des nouveaux habillemens imposés aux Polonais par le gouvernement russe a très-fort déplu à l'ambassade de Russie. On dit que M. de Pahlen a envoyé aujourd'hui à la *Quotidienne* un article destiné à réfuter le *Journal des Débats*.

— Le nombre des personnes qui ont été admises à visiter le château des Tuileries, pendant l'absence de S. M., a été de plus de 16,000 en moins de huit jours.

— Le NATIONAL nie avec chaleur la démarche imputée au prince Louis Bonaparte, il fait entendre que le prince opposera un démenti à l'assertion du *Journal des Débats*; mais en attendant il prend sur lui de déclarer qu'il est impossible que Bonaparte ait demandé à servir dans les armées de la Russie.

— On écrit de Périgueux, le 8 septembre : M. le général Bugeaud est arrivé à Exideuil. Il a, dit-on, amené avec lui le général arabe, Mustapha-Ben-Ismael, son fils Mohammed et sa suite. Mustapha est décoré de la légion d'honneur. Il a de 60 à 70 ans.

— On lit dans le *Journal du Havre* : « Nous apprenons de source certaine que le gouvernement a approuvé hautement la conduite de M. Roger, consul français à Buenos-Ayres, dans toutes les différentes circonstances qui plus tard ont donné lieu au blocus de la république par la petite escadre de l'amiral Leblanc.

» On nous annonce aussi de Buenos-Ayres, le 12 juillet, qu'une commission nommée par le gouvernement du pays pour entamer des négociations avec le général ennemi Rivera, était partie le même jour pour le quartier-général des assiégés.

— On lit dans l'une des principales feuilles ministérielles : Une lettre que nous recevons d'un des départemens de l'Ouest nous informe à l'occasion de la naissance du comte de Paris, que quarante grâces ou commutations de peine ont été accordées.

Nos informations nous apprennent que la liste des graciés se composait d'abord d'une dizaine de noms. Un des députés de la droite se présenta chez M. le ministre de la justice et lui fit observer que d'autres condamnés pourraient être placés dans les mêmes catégories. Les dossiers furent confiés au célèbre avocat avec beaucoup d'obligeance, et par leur secours il composa une nouvelle liste d'une trentaine de noms. Il proposa de la faire vérifier. Il lui fut répondu avec une courtoisie parfaite qu'on s'en rapportait complètement à lui, et qu'on lui conseillait d'en conférer directement avec le président du conseil. M. le comte Molé ne voulut pas se montrer moins courtois ni moins gracieux que son collègue, et la liste entière fut acceptée. Nous devons ajouter que le député qui a eu le bonheur de faire ces quarante heureux est un des hommes les plus honorables et les plus prononcés du parti légitimiste.

— Tout le monde connaît la déconvenue de la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, qui, après avoir tenté de prélever une prime de 50 fr. par action, fut obligé d'admettre ces souscriptions au pair; mais on ignore ce qui a

blood he has tapped his claret. (Bravo, Swift!... C'est le premier sang... il a fait couler son Bordeaux.) En effet, Swift avait appliqué un violent coup au milieu du visage de son adversaire, et le sang ruisselait.

Mais l'honneur du premier sang était partagé car à l'instant où Swift avait frappé, il avait lui-même reçu, au-dessous de l'œil gauche, une blessure d'où le sang s'échappait également.

Une lutte s'engagea corps à corps. Dans ces étreintes, la supériorité matérielle d'Adam semblait lui assurer l'avantage; mais la question n'est pas de terrasser son adversaire, c'est de lui porter des blessures qui le mettent hors de combat, et Swift, quoique moins robuste, avait plus d'agilité, plus de sang-froid, plus de malice.

Les connaisseurs remarquaient avec une sorte d'admiration qu'au moment où les combattans s'étaient accrochés, il avait failli placer Adam en *chancery*; c'est ainsi qu'on désigne le coup de *Jarnac*, au moyen duquel un boxeur parvient à enlever la tête de son rival sous le bras gauche, pour l'assommer à son aise dans une espèce de carcan, où le patient est exécuté à coups de poings.

Le nom de *Chancery* a été donné, par allusion, à ce coup de maître, parce que le malheureux en *Chancery* est comme le pauvre plaideur qui, une fois entré à la cour de la *chancellerie*, ne peut plus en sortir ou du moins n'en sort que bien malade.

Un croc-en-jambe fit chanceler Adam, toutefois, avant de toucher la terre il imprima une tâche livide sur la poitrine de son adversaire. Long-temps la victoire fut incertaine. La masse d'Adam était plus lourde, elle enlevait la pièce, mais le coup d'œil de Swift était plus vif, ses mouvemens plus souples, sa force morale bien supérieure.

Il faut le dire, les spectateurs désintéressés faisaient des vœux pour Adam. Il y avait plus de loyauté de sa part que du côté opposé. Souvent ce cri s'élevait contre Swift : *Shame! shame!* (honte! honte!) et, en effet, toutes les fois que la lutte était corps à corps, il avait l'adresse de porter la main gauche au visage de son rival, et de toucher avec tant de force son nez endolori, hideusement tuméfié, sanglant, qu'Adam n'avait d'autre moyen d'éviter ce supplice intolérable que de se jeter à la renverse.

Souvent tous deux tombaient ensemble; les seconds et les aides élançaient les plaies dont leurs corps et leurs visages étaient couverts, les aspergeaient d'eau glacée, appuyaient leurs têtes contre des linges rafraichissans, et au moment où la demi-minute allait expirer, ces *infirmiers*, dans l'attitude de deux gardes-malades qui soulèveraient un paralitique étendu sur le dos pour le porter mollement dans un fauteuil, les remettaient en place, face à face, à quelques pas de distance, et aussitôt la lutte recommençait de nouveau.

Elle avait aussi recommencé vingt-cinq fois, les blessures s'étaient multipliées, le sang avait jailli de toutes les parties vulnérables du corps (il est défendu de frapper au-dessous de la ceinture), et il était encore impossible de deviner qui l'emporterait.

motivé cette dernière résolution. M. de Rothschild avait souscrit originairement pour 4 millions dans cette affaire, et lorsqu'il fut question d'émettre les actions sur la place, les concessionnaires réunirent leurs principaux souscripteurs et entr'autres M. de Rothschild auxquels ils firent connaître leur intention. Alors M. de Rothschild répondit qu'il saisissait cette occasion pour retirer sa souscription, et qu'il ne la maintiendrait plus quand bien même on laisserait les actions au pair. On conçoit quels effets désastreux a dû produire une pareille déclaration faite par un banquier aussi influent.

— On répand avec profusion dans Paris une chanson en faveur du prince Napoléon-Louis, ayant pour refrain ces deux vers :

« Rallions-nous sous le drapeau d'Arcole
« L'Aigle vengeur reparait dans les cieux. »

On se demande si cette publication est une nouvelle folie de quelque partisan du bourgeois de Thurgovie ou bien une tentative provocatrice de la police ?

— M^{me} Flora Tristan, connue dans le monde littéraire par des articles de revue et même par quelques romans, est en instance avec le sieur Chazal, son mari pour une séparation de corps et de biens. La dame Tristan descendait hier d'un tricycle, dans la rue du Bac, et se disposait à entrer chez elle, lorsqu'une détonation s'est fait entendre : M^{me} Flora Tristan venait de recevoir un coup de feu, et c'était son mari qui avait déchargé sur elle un pistolet à bout portant. Bien que la balle avait pénétré fort avant dans l'épaule, la blessure n'est pas mortelle. Quand au sieur Chazal, il a été immédiatement arrêté et conduit à la préfecture de police. On a trouvé sur lui un second pistolet chargé dont il voulait se servir pour se brûler la cervelle.

— On a donné hier à l'Opéra la première représentation de *BENVENUTO-CELLINI*, musique de M. Berlioz, paroles de MM. Auguste Barbier et Ad. de Wailly. C'est le second ouvrage après *GUIDO* et *GINEVRA* où Duprez ait créé un rôle, mais le talent du chanteur n'a pu donner à la musique de M. Berlioz la valeur intrinsèque qui lui manque. *BENVENUTO-CELLINI*, dont au reste le poème est détestable, n'est appelé à parcourir qu'une carrière très-bornée.

— Le fait suivant est rapporté par M. Boden, médecin à St-Donnat; il s'est passé à St-Bonnet sur Galaune, canton de St-Vallier (Drôme) :

« Trois chiens, appartenant deux à M. G..., et l'autre à M. P..., du village ci-dessus, étaient allés à la chasse sans leurs maîtres. Après avoir lancé à outrance un lapin sauvage qui s'était réfugié dans le terrier, l'un des chiens de M. G... emporté par son ardeur, s'introduisit si profondément dans cet asile souterrain, que toute retraite lui devint impossible.

Après avoir gratté inutilement pour le secourir, ses deux compagnons retournèrent au logis dans un état de tristesse et d'abattement tel, qu'il fut remarqué de leurs maîtres qui ne surent à quoi en attribuer la cause. Le lendemain, nouvelle disparition de ces deux animaux qui avaient trouvé le moyen de se réunir. On les vit revenir le soir dans leurs domiciles respectifs, harassés de fatigue, refusant toute espèce de nourriture, les pattes ensanglantées, le corps couvert de terre et de sueur. On ne fit pas d'abord attention à ce qui se passait : mais la même manœuvre s'étant renouvelée le lendemain et les jours suivans, et M. G... ne voyant pas revenir son chien, dont l'absence commençait à l'inquiéter, surpris en outre de la disparition journalière de son second chien qui ne rentrait que la nuit, dans l'état le plus souffreteux, en parla au sieur P..., qui lui déclara que son chien exerçait le même manège depuis une semaine; enfin, le jour suivant M. G... fut réveillé à l'aube du jour par les gémissemens de plusieurs chiens qui grattaient à sa porte; il descendit pour voir ce que c'était, et quel ne fut pas son étonnement lorsqu'il aperçut son chien, qu'il croyait perdu, faible, languissant, ayant la forme d'un squelette, escorté par ses deux libérateurs qui l'avaient accompagné jusqu'au domicile de son maître, et qui, le voyant secouru alors par ce dernier, allèrent se coucher tranquillement sur un tas de paille, ne pouvant presque plus mouvoir leurs membres engourdis. Se doutant alors de ce qui avait eu lieu, M. G... fit

Au dire des connaisseurs, c'était une belle bataille, pleine de tactique, d'habiles manœuvres : c'était la science noblement pratiquée. Cependant, après plus d'une heure un quart de combat, Adam, qui n'y voyait plus de l'œil droit, car l'orbite, était entièrement caché sous une immense enflure, parut avoir moins de chances que Swift, quoique la paupière de celui-ci fut aussi presque fermée.

Dix guinées contre une pour Swift ! dit son fanatique partisan. Personne n'accepta le pari.

Il faut avouer que cet érudit jouteur, précédé de la réputation et de l'autorité que donnent trois cadavres récents, agissait peut-être autant sur l'imagination de son rival par ces redoutables trophées que par l'aplomb de sa résistance et l'impétuosité de ses attaques.

Cependant, Adam l'atteignit à la tempe et le renversa. Je crus pour ma part qu'il ne s'en releverait pas.

Bravo! Jack, good en well! (C'est bien, bien fait.) Telle fut l'acclamation de tous les spectateurs impartiaux.

Swift n'avait pas attendu que la demi-minute se fût écoulée; pendant que son aide lui bouchonnait encore les tempes avec un morceau de flanelle et lui lavait les yeux tout souillés de sang, il avait lancé un de ces regards qui semblent dire : C'est ton dernier triomphe... apprête-toi à succomber. Son camp le comprit.

Now Swift! (à toi, à ton tour, Swift), *strike fair* (frappe ferme) *bung his peepers* (crève lui les quinquets), disaient ses partisans.

Les combattans se précipitèrent alors l'un sur l'autre en désespérés. C'étaient des tigres que leurs souffrances et la vue de leur sang animent au carnage. Chaque coup, de ces mains aussi dures que des mains de fer, laissait sa trace sanglante ou livide. Ils se prirent de nouveau au corps. Adam, trop excité, avait perdu son sang froid; c'est là que Swift, toujours calme, toujours maître de sa fureur, l'attendait. Pendant que son adversaire halelait, cherche à le terrasser, il fait un saut, s'échappe, saisit le gros athlète éperdu, le soulève du bras gauche, lui assène, du bras droit, un coup affreux sur la tempe et le jette contre terre au milieu de l'effroi général, et aux applaudissemens du camp ennemi lui-même transporté d'enthousiasme.

C'était le coup décisif. Adam, meurtri de toutes parts, les regards presque éteints, est remis en place : il ne pouvait plus lutter... Un dernier coup entre les deux yeux le renversa étourdi, comme un pauvre animal qui tombe sous l'assommoir. Ses jambes refusaient désormais de le porter : il eut à peine la force de dire qu'il se rendait, et il resta sans mouvement au bras de ses partisans.

Ainsi se termina cette lutte. Pendant une heure et demie qu'elle a duré un grand nombre d'habitans de Charenton-Saint-Maurice et de Saint-Maur (hommes et femmes), étaient accourus pour jouir de ce spectacle. De la route qui dominait le lieu de la scène ils avaient tout vu, avaient pris parti, ils avaient applaudi « Bravo! le petit! » répétaient-ils souvent.

des recherches pour découvrir l'endroit où venait de s'accomplir cette touchante scène. Il trouva en effet que l'étrouite ouverture par laquelle s'était introduit son pauvre chien s'était transformée en une immense balme, dont le travail était dû évidemment à l'intelligence des deux autres chiens.

— La comète d'Encke, dont l'apparition est annoncée pour 1838, n'a pas encore été aperçue à l'Observatoire de Paris, à cause de la faiblesse de sa lumière. Elle était au 21 août dans la constellation du Bélier; elle se trouve maintenant dans la constellation de la Mouche, non loin des Pléiades. La comète ne change presque point sa position en ascension droite; mais elle a un mouvement en déclinaison très-rapide, qui la porte vers le nord. Elle traversera une grande partie du ciel boréal et s'approchera du soleil vers la constellation du Lion. On pense que l'époque du plus grand éclat sera vers le milieu d'octobre; mais il ne faut guère espérer que cet astre périodique soit jamais visible à l'œil nu. Cependant cette faible nébulosité, qui ne paraît même dans une forte lunette que comme un léger brouillard, a des dimensions réelles qui sont énormes. En 1828, à la fin d'octobre, on s'est assuré que cette comète avait une nébulosité de 80 rayons terrestres, c'est-à-dire que le diamètre de la comète était de 120,000 lieues environ; ce qui donne un volume 64,000 fois supérieur à celui de la terre. La comète était donc bien plus grande que la distance qui nous sépare de la lune.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 7 septembre.

La *Gazette officielle* contient les nominations suivantes : Le duc de Frias premier secrétaire d'état et président du conseil; M. Ruiz de la Vega, sénateur, ministre de la justice; M. le marquis Monte Virgen, ministre des finances par interim, député; M. le marquis Valgomeya, ministre de l'intérieur par interim, le général Aldama est chargé par interim des ministères de la guerre et de la marine.

— Cabrera, repoussé par les habitans de Cullera et Alcira, dirigeait son convoi à Chelva. Orca avait quitté Terruel le 29 août et marchait contre Cabrera.

La brigade du général Valdés était arrivée à Valence le 30 août venant de Murviedro.

Narvaez s'était porté sur Requena et Chelva.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

(Journaux du 12.)

L'AVONROBOD annonçait hier, d'après une lettre de Londres du 7, que la Conférence avait enfin répondu au roi Guillaume. Aujourd'hui, le *Handelsblad* publie une lettre de Londres du 9, qui dit positivement le contraire; voici cette lettre :

« Contre toute attente, la Conférence de Londres n'a de nouveau pu prendre aucune résolution touchant la réponse à donner sur la proposition que le roi de Hollande lui a faite de signer les 24 articles. Comme je vous l'ai dit dans une lettre précédente, au moment que les plénipotentiaires de Prusse, d'Autriche et de Russie ont reconnu qu'un seul point du traité précédemment conclu avec la Belgique était susceptible de modification, ils ont ouvert une large voie aux chicanes par le moyen desquelles la Belgique cherche à prolonger le statu quo, ou, au moins, à obtenir des conditions meilleures que celles des 24 articles.

» Je vous répète qu'on ne songe pas à modifier la solution de la question territoriale; mais quant à la dette, toutes les parties sans exception, ont reconnu la possibilité d'un nouveau partage. »

BELGIQUE — Bruxelles, le 12 septembre.

Le nombre des concurrents étant insuffisant pour donner au carrousel l'éclat convenable, le ministre de l'intérieur a décidé qu'il n'aurait pas lieu cette année. Il sera remplacé par d'autres fêtes. (MONITEUR.)

Pourquoi ne dirais-je pas que là se trouvaient aussi quelques gendarmes, immobiles spectateurs de cette fête de sang improvisée. Je ne leur fais pas un blâme d'être restés impassibles à ce hideux spectacle. Il y a de ces choses qui étonnent par l'horreur qu'elles inspirent, au point de paralyser les plus nobles instincts de l'âme.

Avouons-le du reste, on ressent moins d'indignation que de pitié pour ces hommes qui se sont habitués dès leur plus jeune âge à vivre des coups meurtriers qu'ils portent, comme d'autres vivent des douleurs qu'ils soulagent.

Ce qu'on éprouve en voyant ces malheureux exerçant avec un calme stoïque leur affreux métier, c'est du mépris pour les institutions d'une société au milieu de laquelle a pu se développer leur déplorable courage, de son côté, par l'exemple, des maîtres illustres qui gardaient les vieilles traditions et d'une barbarie consacrée par les applaudissemens publics.

Non, les coupables, ce ne sont pas ceux qui vendent leur sang, leur chair, leur vie. Ce serait vous, plutôt, qui en trafiquez sous les noms d'enjeux et de paris; vous qui condamnez à espérer que cet homme sera meurtri, vaincu, hors de combat... que peut-être il mourra!

C'est nous qui, à de pareilles scènes, ne sentons pas assez de charité dans nos âmes pour nous jeter au milieu des combattans, et qui, au contraire, assistons avec une curiosité tranquille au spectacle de leurs plaies, tandis que notre devoir d'homme serait de soigner toutes celles où nous pouvions apporter un peu de baume.

Le plus coupable de tous, ce serait le pouvoir, si, à l'avenir, il ne prévenait pas le retour de pareilles luttes. Mais avant de sévir, il faut qu'il avise : l'efficacité de son intervention n'est qu'à cette condition et à ce prix.

En ce moment c'est à la presse qu'il appartient d'exercer une censure sévère contre le retour du scandale public que j'ai dénoncé, et certes, elle ne manquera pas de remplir cette magistrature d'office, pour préserver le pays d'une fatale importation.

Pour cette fois elle sera indulgente, j'espère. Afin de donner l'exemple, je m'abstiendrai de citer le nom d'une mère qui assistait là en famille! Autour d'elle était trois jeunes filles, belles, à l'air candide, au regard bon et noble. Elles ont vu, pendant une heure et demie, cette hideuse boucherie, qui pouvait finir par deux assassinats.

Je dois dire en finissant qu'au moment où l'on transportait Adam, son frère, son jeune frère, laissant à d'autres le soin de veiller sur ses jours, commençait un combat du même genre, avec un boxeur du même âge que lui.

Il triompha! Cette lutte aussi avait été terrible... Mais sans doute il n'en sera pas fait mention dans les journaux de Londres; car les correspondans chargés de leur envoyer le procès-verbal des coups donnés et reçus, ont dédaigné de prendre des notes sur cette seconde affaire. Elle n'avait été l'objet d'aucun pari en Angleterre.

(Le Droit)

Ch. LEDRU.

C'est quatre concurrents et non trois qui étaient inscrits au gouvernement provincial pour prendre part au carrousel. Voici leurs noms MM. Peter Coiweds (Anglais), Charles Van Beneden, Charles Dewinter et Maximilien Canone.

Bruxelles, le 10 septembre. (3 heures.) — La bourse a été complètement nulle; elle s'est tenue en conversation sur la place de la Monnaie. Excepté une ou deux affaires en actions industrielles, il ne s'est rien traité. Fonds de l'état : dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2 A., 5 p. c. 101 3/4 A., 4 p. c. 91 3/4, 5 p. c. 75 3/4. Société Générale titres en nom fl. 828, certificats au porteur émission de Paris 1750; Société de Mutualité 1170 et P.; Société Civile 1500 (150 A.); Banque de Belgique 1400 (140 A.); Actions-Rémises 1000 (100); Sarslongchamps 1900 (190 A.); Société Nationale 1270 (127); Société de Commerce 1500 (150 A.); Hauts Fourneaux de Marcinelle et Couillet 1250 (125 A.); Bois des Hamandes 95 1/4 (476 25) et P.

L'actif espagnol n'a eu qu'un seul cours 18 1/8 A. 18 1/4 P., sans affaires. La baisse de Paris n'a produit aucun effet. La récomposition du cabinet de Madrid, que nous donnons sous la rubrique Espagne, n'était pas connue, le courrier qui en a apporté la nouvelle hier à Paris, y est arrivé après cinq heures du soir.

La vente de sucres que la Société de Raffinerie Nationale a fait aujourd'hui par le ministère du courtier C. A. Van Damme, avait attiré une affluente d'acheteurs, et comme de coutume, les sucres offerts en vente se sont écoulés à de bons prix.

MARCHE DES HUILES ET GRAINES.

Graine de colza sans affaires; l'huile de lin tient prix; tourteaux demandés.

LIÈGE, LE 13 SEPTEMBRE.

Les membres de notre conseil de régence qui se sont rendus à Bruxelles pour y présenter la demande d'un subsidie à l'effet de continuer les travaux du quai de Hallage d'après le plan de dérivation de la Meuse adopté en dernier lieu, ont été reçus par M. le ministre des travaux publics. Il paraît que dans cette première audience rien n'a encore été ni promis ni arrêté. Malgré les meilleures dispositions, le ministre se serait borné, pour le moment, à prendre note de la réclamation et des principales observations dont elle est appuyée, subordonnant sa résolution à l'examen qu'il se propose de faire, par lui-même, des plans et des localités. On assure en effet que M. le ministre des travaux publics doit se rendre à Liège dans le courant de ce mois, et que ce voyage est relatif au chemin de fer, suspendu d'une manière si fâcheuse à la hauteur d'Ans. Cette difficulté est aujourd'hui la plus grave et la plus urgente à la continuation de notre grande entreprise nationale. Puissent ceux qui la dirigent, par leur habileté et leur sage prévoyance, en triompher avec le même bonheur qui a accompagné jusqu'à présent les travaux qu'ils ont exécutés!

Par arrêté de M. le gouverneur baron Vandenstein, en date du 5 de ce mois, les commissaires répartiteurs des diverses villes et communes de la province, nommés pour la classification des patentables pendant l'année 1858, sont maintenus dans leurs fonctions pour l'exercice 1859.

L'art. 612 du code d'instruction criminelle impose aux bourgmestres ou à leurs délégués, l'obligation de visiter, et d'inspecter au moins une fois par mois, les maisons de passage ou petites prisons, situées dans leurs communes.

Cette surveillance est loin d'être exercée convenablement. Il en résulte que, dans plusieurs communes, l'état de ces prisons laisse beaucoup à désirer, notamment sous le rapport sanitaire; dans d'autres, un abus grave se commet: on y retient les passagers trois, quatre et jusques cinq jours, au lieu de les transférer, comme la loi le veut, dans les prisons centrales ou d'arrondissement, dans les 24 heures. On a même vu des individus, arrêtés simplement pour défaut de passe-port, être retenus dans les petites prisons 4 jours.

M. le baron Vandenstein, gouverneur de cette province, frappé de ces graves abus, vient, par une circulaire en date du 5 de ce mois, d'appeler l'attention la plus sérieuse de MM. les bourgmestres et échevins sur les améliorations que réclament ces maisons de passage et sur les abus qui s'y commettent; et quant au séjour des passagers qui y sont déposés, M. le gouverneur veut qu'un prompt rapport lui soit adressé directement, pour qu'il lui parvienne plutôt, toutes les fois qu'un détenu devra y séjourner plus de 24 heures. Ce rapport devra contenir la cause qui a empêché son transfert immédiat dans la prison de l'arrondissement.

Nous avons sous les yeux le programme des études du collège de Gand. Il y a là, comme chez nous, deux grandes divisions bien tranchées pour les jeunes gens qui se destinent aux carrières libérales et pour ceux qui veulent s'adonner au commerce ou à l'industrie. Une différence assez saillante, c'est qu'à Gand la langue française fait l'objet d'un enseignement séparé, même pour les élèves qui fréquentent les cours de langues anciennes.

Les journaux de Verviers publient le texte de la pétition adressée par le conseil communal de cette ville, à M. le ministre des travaux publics, et par laquelle il demande une prompt exécution de la loi sur l'établissement du chemin de fer, en ce qui concerne la section de Liège à la frontière prussienne.

Mr. Cockerill, comme nous l'avons annoncé hier, a été reconduit chez lui; il a beaucoup souffert des fatigues du voyage; cependant il est assez bien pour faire espérer que dans une huitaine de jours il pourra reprendre ses occupations.

Un enfant a été écrasé à Yvoz, avant-hier, par un char-à-bancs qui se rend de Liège à ce village.

Quoique la saison soit avancée, les étrangers continuent d'arriver aux eaux de Spa. Au 7 de ce mois, le nombre des visiteurs était de 2552.

On écrit de Namur: Aux îles de Beez, en-dessous de Namur, un grand nombre d'ouvriers sont occupés dans ce moment à détourner et à creuser le lit de la Meuse, pour faciliter le passage du bateau à vapeur.

Le dépôt d'ophtalmiques fort de 3 à 4 cents hommes, logé à la citadelle, partira sous peu pour rester dorénavant à Ypres.

Nous apprenons de bonne source qu'à dater du 1er octobre l'enseignement du hollandais et l'usage de l'orthogra-

phie hollandaise seront abandonnés dans les écoles primaires communales de Gand. On s'en tiendra désormais au flamand. Nous devons applaudir à une mesure que nous avons depuis longtemps réclamée et que conseillaient nos institutions nouvelles et l'attachement des Gantois à leur vieille nationalité.

(Journal des Flandres.)

— On lit dans une lettre de la Havane, 28 juillet:

« Dans l'impossibilité de faire face à la contribution de deux millions et demi de piastres (15,000,000 fr.) que la métropole a frappée sur Cuba, le capitaine-général et l'intendant des finances ont voulu engager les plus forts contribuables à souscrire un emprunt volontaire; mais le dévouement patriotique n'a produit que 284,000 piastres, le dixième de la contribution. Pour faire face aux dispositions de la trésorerie de Madrid, l'intendant, de concert avec une junta de sa façon, a augmenté les droits d'importation de 4 à 5 p. c., et l'exportation du sucre a été frappée d'un nouveau droit de 5 réaux par caisse. Les farines de Saint-André viennent aussi d'être gravées d'une surtaxe de 5 piastres par sac. »

On lit dans le Times, 8 septembre:

La lettre laconique qui suit est la seule réponse faite par lord Palmerston à l'adresse de l'association de l'Amérique du Sud et du Mexique contre le blocus de ce dernier état:

« Foreign-Office, le 6 septembre 1858.

» M. le vicomte Palmerston me charge de vous accuser réception de votre lettre du 50 août dernier, au sujet du blocus des ports du Mexique.

» Signé: TRAUGWAIS. »

ACTES DU GOUVERNEMENT

(Extraits du MONITEUR, du 12 septembre.)

Léopold, Roi des Belges,

Notre ministre des travaux publics nous ayant exposé que plus de 50 lieues de chemin de fer étant aujourd'hui livrées à la circulation, il est devenu indispensable de considérer ces lignes indépendamment des sections à l'étude ou en cours d'exécution, et d'en soumettre l'administration à un principe d'unité qui a manqué jusqu'à présent:

Art. 1^{er}. Il y aura un directeur unique sous les ordres immédiats du ministre des travaux publics, pour les chemins de fer en exploitation, considérés indépendamment des lignes en cours d'exécution ou à l'étude. L'ingénieur-directeur de la ligne de l'est conservera la direction de la construction de cette ligne d'Ans aux frontières de Prusse; d'après leurs demandes il sera assigné d'autres destinations à l'ingénieur en chef chargé du matériel d'exploitation, ainsi qu'à l'administrateur du service des convois et des recettes.

Art. 2. Les instructions données tant par le département que par les ingénieurs-directeurs seront, par les soins de notre ministre des travaux publics, réunis en un seul règlement, avec les modifications et additions que l'expérience a fait découvrir et les précautions que nécessite le mode spécial de construction et d'exploitation des chemins de fer belges.

Ce règlement se compose de 572 articles. Il occupe trois suppléments ou 56 colonnes du MONITEUR. Les devoirs et attributions des employés y sont tracés dans tous les détails. Nous en extrayons demain ce qui nous paraît intéresser plus particulièrement le public en général, et entraîner les parties qui concernent les précautions prises pour éviter les accidents, ainsi que les dispositions qui concernent les droits et les obligations des voyageurs.

NOMINATIONS.

Par arrêté royal, le sieur Masui [J.-B.] secrétaire général par intérim du ministère des travaux publics est nommé directeur de l'administration des chemins de fer en exploitation.

Le siège de la direction est fixé à Malines.

Par arrêté royal du 5 septembre, sont nommés: Ingénieur en chef de première classe, le sieur P. Simons, actuellement ingénieur en chef de 2^{me} classe, avec maintien du titre d'ingénieur en chef directeur;

Ingénieur en chef de 2^{me} classe, le sieur H.-N. Groetaers, actuellement ingénieur de 1^{re} classe. Le traitement d'ingénieur en chef de 2^{me} classe sera payé au sieur Groetaers, à partir du 1^{er} juillet de cette année.

Par arrêté royal de la même date, le sieur Georges de Baviy, chef de la division des mines et des travaux hydrauliques, est nommé secrétaire-général du ministère des travaux publics.

— Par arrêté ministériel en date du 1^{er} septembre: Le sieur Maurice Philippe, ingénieur en chef de première classe, est nommé secrétaire permanent du conseil des ponts et chaussées de la commission qui remplace ce conseil, avec voix délibérative;

Le sieur G.-N. Groetaers, ingénieur en chef de deuxième classe, est chargé du service de la province de Limbourg qu'il reprend en remplacement du sieur Vandevelde, chargé par intérim de ce service, lequel reprend ses fonctions d'ingénieur dans la province d'Anvers.

VILLE DE LIÈGE. — GARDE CIVIQUE.

Avis aux gardes civiques du 1^{er} ban qui depuis leur désignation pour le service actif ont acquis le droit de passer dans un des deux bans sédentaires, et ceux appartenant à ces deux derniers bans qui, ayant accompli leur cinquantième année au 1^{er} janvier 1859, désirent obtenir leur radiation définitive des contrôles de la garde civique.

L'administration communale les prévient qu'ils doivent se faire inscrire avant le 15 novembre prochain entre huit heures du matin et midi, au bureau militaire à l'hôtel-de-ville à l'effet d'être compris dans la liste alphabétique, à rédiger pour les opérations de la levée de la dite garde civique en 1859 conformément à l'instruction ministérielle du 21 décembre 1851.

La confection de cette liste ne pouvant être ajournée au delà du terme indiqué ci-dessus, ce délai sera de rigueur et les réclamations tardives ne pourront être admises que l'année suivante.

Liège, le 11 septembre 1858.

Le président, Tilman.

Le collège des bourgmestres et échevins invite les chefs des familles habitant la commune à faire la déclaration, au bureau du commissaire de police de leur quartier, des changements qui seraient survenus depuis le 1^{er} janvier 1858 dans le personnel de leurs maisons, soit par la naissance ou le décès de parents, le changement de domicile ou de demeure, l'entrée ou la sortie de locataires, etc.

Cette déclaration devra avoir lieu le plus tôt possible et dans le délai d'un mois au plus tard.

A l'Hôtel-de-Ville, le 11 septembre 1858.

Le président, J.-J. Tilman.

L'administration communale de Liège invite le nommé Rocquerelle Philippe, ex remplaçant du sieur Bury, Jean-Baptiste, milicien de la levée de 1828, à se présenter à l'hôtel-de-ville, Bureau Militaire, entre huit heures du matin et midi, pour avoir communication d'une décision du département de la guerre qui le concerne.

Liège, le 11 septembre 1858.

Le président, J.-J. TILMAN

Le sieur Laurent Cambresier demande l'autorisation de construire un four à cuire le pain dans le jardin de la maison n^o 179, rue Basse-Wez.

On peut former opposition dans le délai de quinzaine, en s'adressant par écrit à l'administration communale.

Liège, 11 septembre 1858.

Le bourgmestre, J.-J. Tilman.

ANNONCES.



DIMANCHE prochain, on JETERA des ROUES de DINDONS chez Mathieu MATRICHE, rue Basse-Chaussée.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

Cabillaux, Rivets, Raies, Elibottes, etc., chez Andrien.

On DEMANDE pour un COMMERCE ÉTABLI qui peut donner 15 à 20 p. c. de bénéfice, un ASSOCIÉ pouvant disposer de 10 à 12 mille francs. S'adresser, par lettres affranchies, sous les initiales H. R., au bureau du POLITIQUE.

QUARTIER INDÉPENDANT A LOUER, composé de 2 pièces au rez de chaussée, 2 chambres, grenier, lavoir, cave, cour, etc., situé n^o 189, sur la Fontaine. — S'adresser n^o 205, faubourg St-Gilles. 1277

160,000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

On CHERCHE un AIDE en PHARMACIE. S'adresser rue Vinave-d'Île, n^o 58.



A VENDRE un CHEVAL pouvant servir pour la selle et l'attelage. S'adresser quai de la Sauvenière, n^o 34-58. 1275

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE, n^o 48,

Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

UN COMMERCANT En EPICERIES, Vins et Eaux-de-Vie, de cette ville, jouissant d'une belle clientèle et voulant se retirer des affaires, serait porté à traiter pour la VENTE de sa maison, de son COMMERCE et de ses marchandises. La maison est vaste et dans la situation la plus avantageuse. On accorderait à l'acquéreur de grandes facilités pour le paiement. S'adresser, pour renseignements, au n. 158, rue des Sœurs-de-Hasque, à Liège. 956

Vente

D'ARBRES, NOYERS et FRÊNES,

AU CHATEAU DE BASSINNES, Commune de MAFFE et MÉAN.

SAMEDI, six OCTOBRE 1858, à midi précis,

M. le baron VANDENSTEEN, fera Vendre à l'Enchère, PAR PORTIONS, au château de BASSINNES, à la recette de M. le notaire DAYENEUX, quantité de BEAUX NOYERS ET FRÊNES de la plus forte dimension.

A CREDIT et aux conditions à déclarer

1275

SOIERIES, SCHALLS, Modes et Nouveautés

RUE VINAVE-D'ILE, 606.

M^{me}. **BEAUJEAN-BAYET**

A l'honneur d'annoncer qu'elle a mis en vente

BEAUCOUP EN DESSOUS DU PRIX

UNE FORTE PARTIE

de mérinos français,

En toutes couleurs, reçue avant la hausse qu'a subi l'article laine et l'augmentation des droits à l'entrée en Belgique.

ELLE VIENT AUSSI DE METTRE EN VENTE

UN BEAU CHOIX

DE NOUVELLES MOUSSELINES-LAINE,

pour la saison, en fond noir et autres couleurs foncées; des bombazines brochées; napolitaines; satins-laine, etc., de même que beaucoup de schalls Cabilles, Tartans, Indous et Cachemires; articles pour deuil en tous genres; soieries unies et façonnées; une belle partie Marcelines pour douillettes, à 2 fr., etc. — Elle attend sous peu un nouvel envoi de SOIERIES de LYON, ainsi que des étoffes des plus distinguées pour gilets.

M^{me}. **BEAUJEAN-BAYET** demande des **DEMOISELLES** sachant travailler dans les **MODES**.

Audit n° 606, **JOLI QUARTIER** avec beau salon à **LOUER**. 1244

LUNDI 24 SEPTEMBRE 1858, à 10 heures du matin, M^e **LAMBINON**, notaire à Liège,

VENDRA AUX ENCHÈRES,

en son étude place derrière l'Hôtel-de-Ville,

Deux Maisons

tenant l'une à l'autre, cotées 158 et 159, situées rue du Vint, Hors-Château, à Liège. S'adresser au dit M^e **LAMBINON**.

Le **VENDREDI, 28 SEPTEMBRE** courant, à 10 heures, **IL SERA VENDU AUX ENCHÈRES,**

devant M. le juge-de-peace des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, par le ministère de M^e **DUSART**, notaire à Liège, à ce commis,

UNE MAISON

EN BON ÉTAT,

avec bâtiment ayant servi à une distillerie, cour, etc., située à Liège, rue Porte-aux-Oies, n° 535.

Cette maison et les bâtiments joignant à l'eau sont propres, par leur situation, à toute espèce de fabrique ou établissement industriel. 1257

EXPROPRIATION

POUR

CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier **RAMET**, fils, en date du cinq septembre 1858, dûment enregistré, le sieur **Lambert RYNAERTS**, cultivateur, domicilié à Landen, propriétaire d'une parcelle de terre labourable de la contenance de deux ares 65 centiares, sise audit Landen, a été assigné devant le tribunal civil de première instance, séant à Huy, à la requête de **l'ÉTAT BELGE**, poursuite et diligence de monsieur le ministre des travaux publics, aux fins de l'expropriation de ladite parcelle de terre, pour la construction du chemin de fer du Limbourg, section de Landen, à St.-Trond, décrété par la loi du 26 mai 1857.

Pour extrait conforme :
P.-J. DELTOUR, avoué. 1254

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier **RAMET**, fils, en date du cinq septembre 1858, dûment enregistré, le sieur **Nicolas ANDRIES**, le jeune, cultivateur, domicilié à Landen, propriétaire d'une parcelle de terre labourable de la contenance de vingt deux ares 14 centiares, sise audit Landen, a été assigné devant le tribunal civil de première instance, séant à Huy, à la requête de **l'ÉTAT BELGE**, poursuite et diligence de monsieur le ministre des travaux publics, aux fins de la construction du chemin de fer du Limbourg, section de Landen à St.-Trond, décrété par la loi du 26 mai 1857.

Pour extrait conforme :
P.-J. DELTOUR, avoué. 1255

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier **RAMET**, fils, en date du cinq septembre 1858, dûment enregistré, le sieur **Mathieu RYNAERTS**, cultivateur, domicilié à Landen, propriétaire d'une parcelle de terre labourable de la contenance de douze ares 58 centiares, sise audit Landen, a été assigné devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de **l'ÉTAT BELGE**, poursuite et diligence de monsieur le ministre des travaux publics, aux fins de la construction du chemin de fer du Limbourg, section de Landen à St.-Trond, décrété par la loi du 26 mai 1857.

Pour extrait conforme :
P.-J. DELTOUR, avoué. 1256

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier **RAMET**, fils, en date du cinq septembre 1858, dûment enregistré, le sieur **Jacques MILIS**, cultivateur, domicilié à Landen, propriétaire d'une parcelle de terre labourable de la contenance de 11 ares 75 centiares, sise audit Landen, a été assigné devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de **l'ÉTAT BELGE**, poursuite et diligence de monsieur le ministre des travaux publics, aux fins de la construction du chemin de fer du Limbourg, section de Landen à Saint-Trond, décrété par la loi du 26 mai 1857.

Pour extrait conforme :
P.-J. DELTOUR, avoué. 1257

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier **RAMET**, fils, en date du cinq septembre 1858, dûment enregistré, le sieur **Pierre-Jacques DECATTE**, cultivateur, domicilié à Landen, propriétaire 1^o d'une parcelle de terre labourable de la contenance de six ares 97 centiares, sise à Attenhoven, et 2^o d'une idem de la contenance de seize ares sept centiares, sise en la même commune, a été assigné devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de **l'ÉTAT BELGE**, poursuite et diligence de monsieur le ministre des travaux publics aux fins de l'expropriation desdites parcelles de terre, pour la construction du chemin de fer du Limbourg, section de Landen à Saint-Trond, décrété par la loi du 26 mai 1857.

Pour extrait conforme :
P.-J. DELTOUR, avoué. 1258

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE BEYNE ET CHÉNÉE.

Publications nouvelles en exécution de l'article 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics, Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1857 et l'arrêté royal du 22 juin 1857;

Vu la demande en extension de concession de mines de houille sous les communes de Beyne et Chénée, formée le 25 mars 1850, par la société charbonnière du Trou-Souris; Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857,

Arrête :

Art. 1^{er}. Ladite demande et le présent arrêté seront publiés dans le *Moniteur*, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Cette demande et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire ou la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.

Bruxelles, le 24 juillet 1858.

NOTOMB.

SUIT LA DEMANDE

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 27 mars 1850, sous le n° 1552 du répertoire particulier, le sieur **Deflandre** et compagnie, concessionnaires de la mine dite **Trou-Souris**, à Grivegnée, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 60 bonniers et 5 perches carrés, dépendant des communes de **Beyne et Chénée**, et dont la délimitation a été indiquée par les demandeurs ainsi qu'il suit :

Au nord-ouest, en partant du point A, à l'angle sud-ouest du château de Gaillardmont, situé au chemin de Chénée au Bois-de-Breux; suivant ce dernier chemin, vers nord-est, jusqu'à son débouché à la grand'route de Liège à Aix-la-Chapelle, point B;

Au nord-est, suivant ladite grand'route, vers l'est, jusqu'à la maison de la veuve **Jacquemin** (Gilles), au chemin de Neufcour et de la chaussée à Monsée, point C;

Au sud-est de ce point, par une ligne droite longue de 450 aunes, formant avec le nord magnétique un angle, vers sud, de 75 degrés, se terminant à un enfouissement formé par le ruisseau du fond de Neufcour, point D; de ce point, suivant ledit ruisseau, vers-ouest, jusqu'à l'angle nord de la prairie du sieur **Laurent**, située au lieu dit **Présroux**, point E;

Au sud-ouest, de cet angle de prairie, par une ligne droite longue de 576 aunes, formant avec le nord magnétique un angle, vers nord, de 78 degrés, se terminant au point de départ A;

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface vingt cents par bonnier métrique.

La CRÉOSOTE BILLARD contre les

MAUX DE DENTS,

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive, et guérit la carie des dents gâtées. ON GARANTIT QU'ELLE S'EMPLOIE SANS LE MOINDRE DANGER. 2 francs le flacon avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires : Froidbise, rue Pont-d'Ile, 851 à Liège; Etienne, à Verviers; Tournaye, à Spa; Garot, à Herve.

A LOUER, à un cultivateur, pour entrer en jouissance le 1^{er} mars prochain,

une bonne maison

avec deux caves, puits, grange, étable, et deux bonniers deux verges grandes de pré et jardin potager, située à Cointe, commune d'Ougrée.

S'adresser rue St.-Severin, n° 74.—55.

BOURSES.

PARIS, LE 11 SEPTEMBRE.

Trois p. c.	80 90	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	102 50	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	109 35	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	2640	Dettes actives.	20 1/2
Obl. vil. de Par.	1162 50	Id. passives.	—
Emprunt belge.	—	Emp. rom.	101 7/8
Société Générale.	—	Rente de Naples.	100
Banque de Belgiq.	1442 50	Emp. portugais.	—
Mutualité.	—	Mignéliste.	—

LONDRES, LE 10 SEPTEMBRE.

5 % consolidés.	94 1/4	Différées.	8
BELG. 1852, c.	105	Passives.	4 1/4
HOLL. Dette active.	54	RUSSE.	112 1/4
PORTUG. 5 p. c.	55 5/8	BRESIL.	85 1/4
Id. 3 p. c.	25 1/4	MEXICAINS 6 p. c.	24
Esp. Emp. 1854.	10 5/4		

AMSTERDAM, LE 11 SEPTEMBRE.

HOLL. Dette active.	101 7/8	Certific. à Amsterd.	—
Dito 2 1/2.	54 5/16	POLOGNE. L. fl. 300	—
Différée.	—	Prus. L. de Rd. 50	—
Billet de change.	24 1/2	ESPAGNE. E. Ard.	18 7/16
Obl. synd. d'am	95 5/8	Dito grd.	—
Id. 3 1/2.	—	Dettes diff. 1850.	—
S. de C. des P.-B.	168 7/8	Id. nouv.	—
Id. nouvelle.	—	Id. passives.	—
RUSSE. Hope et Co	105 5/8	AUTR. Métall. 5.	105 5/8
Id. 1829, 5.	105 7/8	BRES. Obl. à Lond.	81 7/8
nscr. au gr. livre	69 1/2		

ANVERS, LE 12 SEPTEMBRE.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A Prusse. Em. à Berl.	116 1/2 et A
Id. det. diff.	49	NAPLES. Cert. Fal.	95 1/2
Empr. de 48 mill.	101 5/4	A ET. ROM. Lev. 1852.	101 5/8 à 1/4 P
Id. de 30 mill.	91 5/4	A ET. à A. 1854.	100 1/8 et A
HOLL. Dette active.	—		
Rente rembours.	—		
AUTRICHE. Métall.	106 1/2		
Lots de fl. 100.	511		
Id. fl. 250.	458		
Id. fl. 500.	755		
POLOG. Lots fl. 300.	117		
Id. fl. 500.	157 5/4		
BRES. Em. L. 1854.	80 7/8		
ESPAGNE. Ardois.	18 1/4		
Dettes passiv. 1854.	—		
Id. différée.	5 5/4		
DANEMARC. E. Not.	95		
Dito à L.	75		

BRUXELLES, LE 12 SEPTEMBRE.

Dettes actives 2 1/2	54 1/2	A Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 5/4	A Tapis.	—
Fin courant.	—	A Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 30 mill.	91 5/4	Mutualité.	117 et P
Id. de 37 mil.	75 5/4	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	—	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	828	Act. Réunies.	100
Emp. de Paris.	1750	Borinage.	—
S. de Comm. de c.	150	A Houyoux.	95
B. de Belgique.	140	A Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	—	A Lits de Fer.	118
Hauts-Fourneaux.	125	A Luxembourgeoise	—
Banque Foncière.	101	P Civile.	150
Idem.	—	A Herve.	—
Hornu.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Sclessin.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Soc. Nationale.	127	Asphalt.	—
Levant du Flenu.	—	Holl. Dette active.	55 1/2
Ougrée.	—	Losrenten inscrit.	100
Sars-Longscham.	190	A Autriche. Métalliq.	106 1/2
Chemin de Fer.	—	A Naples. C. Falcon.	95 1/4
Vennes.	—	Espagne. Ardois.	18 1/4
St-Léonard.	—	Fin courant.	—
Chatelineau.	150	Prime un mois.	—
Verrieres.	—	P Différée de 1850.	—
Betteraves.	—	Idem de 1855.	—
Verrier. de Charl.	—	Passives.	—
L'Espérance.	—	BRESIL. E. de Roth.	80 5/4
		Rome. E. de 1854.	101 1/4

VIENNE, LE 5 SEPTEMBRE.

Métalliques, 107 5/8.—Actions de la Banque, 1444 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 11 SEPTEMBRE.

Le brick mecklenb. **Emma**, v. de Riga, chargé de céréales.
La goelette meck. **die Perle**, v. de Riga, ch. de bois.
La galléasse **dan. Else Marie**, v. de Wismar, ch. de froment.
Le koff oldenb. **Anna Margaretha**, v. de Bremen, ch. de div. marchand

DU 12.

La barque sarde **Duca de Savoia**, v. d'Odessa, ch. de céréales.
La goelette norw. **Jens Ruffen**, v. de Venise, ch. de céréales.
Le koff hanov. **Carolina**, v. d'Emden, ch. de céréales.
Le tjalk hanov. **Hoffnung**, v. de Bremen, ch. de céréales.
La goelette anglaise **Peace**, v. de Londres, ch. de tabac.
Le pleyt belge **Commerce**, v. de Marennes, ch. de sel.
La galléasse meck. **Henriette Charlotta**, v. de Riga, ch. de bois.
Le koff hanov. **Jacobus**, v. de Weener, ch. de céréales.
Le koff hanov. **Anna Sophia**, v. de Hoeksiel, ch. de céréales.
Le pleyt belge **Maria**, v. de la Hollande, ch. de pierres à meules.

Imprimerie de **J.-Bte NOSSET**, rue du Poi-d'Or, n° 622, à Liège.